

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00485

PETIT ENTRETIEN ET TRAVAUX D'URGENCE SUR LES VOIRIES DE SAINT-ETIENNE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN GROUPEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 45
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161018-D20160048510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

PETIT ENTRETIEN ET TRAVAUX D'URGENCE SUR LES VOIRIES DE SAINT-ETIENNE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN GROUPEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Un marché a été conclu en 2012 par la Ville de Saint-Etienne pour la réalisation de petit entretien et de travaux d'urgence sur les voiries et les places de la ville de Saint-Etienne avec le groupement d'entreprises ASTEN/COLAS.

Ce marché a été scindé au 1^{er} juillet 2016 afin que Saint-Etienne Métropole puisse l'utiliser selon les mêmes conditions et que la Ville entretienne les chemins ruraux et les places.

Ce marché arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Une nouvelle consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, doit être lancée, en groupement avec la Ville de Saint-Etienne. Saint-Etienne métropole est le coordonnateur du groupement.

Un accord-cadre sans montant minimum ni maximum avec émission de bons de commande sera signé par les deux collectivités avec un même opérateur économique.

Les contrats seront conclus pour une période initiale de un an, allant du 01/01/2016 (ou de leur notification si elle est postérieure) au 31/12/2016.

Les accords-cadres pourront être expressément reconduits par périodes successives de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

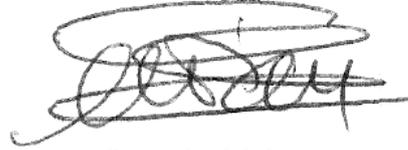
Le montant estimé de cette prestation est de 800 000 €HT pour la part de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'accord cadre à intervenir qui sera attribué à l'issue de la procédure par la commission d'appel d'offres du groupement,**
- **les dépenses correspondantes aux travaux pour Saint-Etienne Métropole seront prélevées sur les crédits du budget principal, en section d'investissement ou de fonctionnement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU